

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNEE REPUBLICAINE.

QUINTIDI 25 Pluviôse.

(Ere vulgaire.)

Dimanche 14 Février 1796.

Troubles très-sérieux arrivés dans la ville de Sassari, le bourg de Tiesi et autres endroits de l'Italie. — Proclamation du directeur-général des contributions des pays conquis entre Rhin et Moselle, relative à l'emprunt forcé. — Destitution des trois agens des subsistances de Paris auxquels le directoire a donné des successeurs. — Commission nommée pour revoir les loix sur les enfans naturels. — Fonds accordés au ministre de l'intérieur.

A V I S.

Les Souscripteurs dont l'Abonnement expire à la fin de pluviôse, sont invités à le renouveler.

Le bureau d'abonnement des Nouvelles Politiques est toujours rue des Moulins, n°. 500.

Le prix actuel est de 500 liv., en assignats, pour 3 mois, seul terme pour lequel on peut souscrire en cette monnoie.

Le prix, en numéraire, est de 25 livres pour un an, 13 livres pour 6 mois, et 7 livres pour 3 mois.

Toute lettre non-affranchie ne sera pas regue.

I T A L I E.

De Livourne, le 18 janvier.

Les dernières lettres de Sardaigne portent que la ville de Sassari vient d'être le théâtre de troubles plus sérieux encore que ceux qui ont eu lieu l'année dernière à Cagliari. Cette ville a déclaré ne vouloir plus dépendre du gouvernement de Cagliari; & à cet effet, la populace a envoyé divers émissaires pour soulever les habitans de ce district & les engager à refuser le paiement des impositions, en demandant justice des exactions commises par les agens du gouvernement de Cagliari. Ces émissaires, s'étant mis ensuite à la tête de nombreux rassemblemens, ont marché sur Tiesi, bourg appartenant au duc d'Asinara, & y ont commis les plus grands excès. De là ils se sont rendus à Moros & dans d'autres endroits voisins, qu'ils ont entièrement pillés; enfin étant arrivés à Sas-

sari, ils ont assailli & pillé les maisons des habitans les plus aisés, entr'autres celle du duc d'Asinara, où ils ont trouvé une grande quantité d'argenterie & d'argent monnoyé; cellés de l'archevêque, du recteur, & d'un M. de Buillé, qui s'étant sauvé à cheval a été atteint par les séditieux, lesquels, après avoir coupé les jambes de son cheval, l'ont accablé d'outrages & de coups. Ils ont ensuite signifié au duc d'Asinara qu'il eût à comparoître au tribunal de Cagliari, pour y rendre compte des mauvais traitemens qu'il est accusé d'avoir faits à ses vassaux. Quelques jours après, les séditieux ayant voulu recommencer leurs pillages, les habitans ont repoussé la force par la force; il s'est engagé un violent combat, dans lequel il a péri de part & d'autre un grand nombre de personnes, & les choses en sont venues au point qu'en regarde la guerre civile comme inévitable dans ce malheureux pays, malgré les sages dispositions prises par le roi de Sardaigne, qui a fait publier encore récemment un pardon général, en irritant ses sujets à banir tout sujet de discorde. On sait que les prétextes des troubles de cette isle n'ont aucun rapport au roi; il s'agit seulement entr'eux de savoir par qui doivent être exercés les pouvoirs d'administration sous l'autorité suprême du roi.

A L L E M A G N E.

De Deux-Ponts, le 28 janvier.

Le directeur général des domaines & contributions dans les pays conquis entre Rhin & Moselle vient, par une proclamation datée de Sarbruck, le 15 janvier, d'annoncer aux municipalités de ces pays qu'ils doivent concourir à l'emprunt forcé. Voici l'extrait de cette proclamation:

« Dans la première décade de pluviôse, la répartition de chaque somme que les communes ont à payer doit être faite: un plus long retard vous mettrait dans le cas d'être arrêtés & transférés dans un fort de l'intérieur. Il faut que la totalité de la somme soit versée entre les mains du receveur pour le 30 pluviôse (19 février). La force

armée vous sera fournie pour contraindre ceux qui ne voudroient pas payer ; à ce moyen , vous municipaux , & tous les bourgeois , me répondrez l'un pour l'autre du moindre retard. Je vous prévien qu'il y a un dixième en sus d'amende pour chaque 10 jours que vous laisserez écouler au-delà du 19 février. Toute espèce de réclamation seroit inutile ; mes instructions sont telles que je ne puis y avoir égard. Je sais que votre pays a beaucoup souffert de la guerre , que vous avez livré des objets considérables aux armées , que vous avez supporté , il y a deux ans , de grandes taxes révolutionnaires , & payé une bonne partie de vos impositions ; mais il n'est pas une commune de la république qui ne puisse alléguer les mêmes motifs. D'ailleurs il ne s'agit ici que d'une avance que vous ferez au gouvernement. On s'occupe des moyens de vous en assurer le remboursement ». *Signé* , Billa. — La ville de Deux-Ponts a été taxée à 40 mille florins.

(*Extrait de la gazette des Deux-Ponts*).

F R A N Ç E .

De Paris , le 24 pluviôse.

L'ex-ministre Aubert-du-Bayet, nommé à l'ambassade de Constantinople, se dispose à se rendre sur-le-champ à sa destination. Il part accompagné d'ingénieurs, d'astronomes, d'officiers d'artillerie & de marins; ce qui fait supposer que sa mission a des objets plus importants que ceux d'une simple ambassade. On croit donc qu'il sera chargé par la Porte de prendre des mesures pour mettre en sûreté non-seulement les côtes de la mer Noire, mais même de fortifier les places qui défendent l'entrée du canal. Il n'est plus de ceux que l'impératrice de Russie ne se croit en mesure d'attaquer, enfin à force ouverte l'empire ottoman, depuis qu'elle compte sur la neutralité de la maison d'Autriche & de presque tout le reste de l'Allemagne. Ainsi la politique semble exiger que les Turcs trouvent des secours dans d'anciens alliés qui ne peuvent voir avec indifférence les périls où les-exposent & l'ambition de Catherine & la connivence ouverte ou cachée de quelques puissances qui comptent tirer parti du débâlement de l'empire ottoman en faveur de leur commerce dans la mer Noire ainsi que dans la mer du Levant.

Le ministre Faypoult, nommé ministre à Gènes, se dispose aussi à partir : on assure que l'objet de sa mission est de régler quelques affaires de finance avec les Génois, & d'apaiser quelques difficultés qui se sont élevées à ce sujet, & auxquelles la république de Gènes a mis une importance extrême.

Les trois agens des subsistances de Paris ayant été destitués, le directoire, sur la présentation du département, vient de nommer administrateurs de ce bureau central les citoyens Guerneur, Moisoncelle & Astier. Depuis ce changement, le bruit se répand que des nouvelles mesures pour les distributions de pain seront ajournées à un mois, pour donner le tems de faire de nouveaux états; & on sait que les boulangers de cette commune ont été appelés auprès des municipalités pour donner des renseignements sur la possibilité de fournir par eux-mêmes les subsistances à un prix déterminé.

Le directoire exécutif a signifié enfin son installation aux représentans en mission dans les départemens; ce qui semble indiquer leur rappel prochain, & l'exécution

religieuse & uniforme de la constitution dans toutes les parties de la république. On a remarqué que cette signification n'est point adressée aux représentans près les armées, dont le régime doit être modifié selon le tems & les circonstances.

Le ministre de la police générale vient d'adresser une lettre circulaire aux administrations centrales des départemens, dont l'objet est de surveiller les brigands qui vaguent sur le territoire de la république & qui y commettent tant de pillages & d'assassinats. C'est certainement en comprimant la vie errante & vagabonde de tels scélérats, qu'en parviendra à rendre la tranquillité aux citoyens doux & paisibles dont les foyers se trouvent si fréquemment troublés par les attentats d'hommes qui sont sans état, sans domicile & sans moralité.

On mande du Havre, qu'on ne se rappelle pas d'avoir vu un hiver aussi orageux que cette année. Le capitaine Fabius, qui a été forcé de relâcher en Angleterre, a déclaré en arrivant ici, qu'il avoit vu la mer couverte de débris & roulant des cadavres: la tempête presque continuelle qui a régné étoit excitée par des vents violents de la partie de l'ouest, qui ont jeté à la côte d'Angleterre une grande partie des bâtimens de l'escadre de l'amiral Christian. Les vaisseaux de ligne eux-mêmes ont rentrés dans le plus fâcheux état, & presque tous avec perte de leurs hauts mâts.

Plusieurs de nos correspondans nous ont adressé quelques reproches de ce que nous ne donnions aucun détail des troubles qui agitent encore les départemens du Midi. L'un d'eux, qui nous écrit de Dijon, & qui revient de Marseille, par Arles, Avignon, Orange & Lyon, prétend que ces départemens ont plutôt l'air de pays soumis aux loix d'un conquérant irrité, que de parties intégrantes d'une république libre qui n'obéit qu'aux loix qu'elle s'est données elle-même. Il ajoute que la désolation qui regne dans les murs de Lyon ne peut pas se prendre; que les prisons multipliées y sont encombrées; qu'une multitude de citoyens industrieux va de nouveau chercher des asyles sur une terre étrangère. D'autres avis donnent lieu de croire que ces rapports affligeans sont fort exagérés. Des lettres officielles, rapportées dans des journaux favorisés, annoncent que des dispositions générales & affligeantes de royalisme ont obligé de destituer & de remplacer dans un grand nombre de communes les municipaux, les administrateurs, les juges-de-peace; mais qu'au moyen de ces changemens l'opinion s'éclaire, les partis se calment, & l'esprit public devient meilleur.

Entre des rapports si contradictoires, il nous est impossible d'établir une opinion sur des autorités assez imposantes. Les lettres particulières sont presque toujours imprégnées de l'esprit de parti; & les papiers publics en sont encore moins exempts. Quelques-uns, ouvertement & même indistinctement dévoués au parti qui les soutient, ont renoncé à la confiance publique; d'autres, écrits avec un esprit d'indépendance plus noble & plus courageux, ont aussi leurs préventions; & adoptent quelquefois, sans motifs suffisans, les faits qui favorisent leurs opinions. Dans ces circonstances au-si orageuses que celles où nous nous trouvons, une entière impartialité est bien difficile; & nous-mêmes, en tâchant de nous en approcher, nous ne nous flatons pas d'y atteindre.

Les let
états de
récommen
romains q
que plus
la neutral
Wirtembe
wick - W
quoiqu'il
sa paix p
novre & c
mois roma
tralité-ave
cette presi
maise de
& de Bavi
contingens

Quelle
de tant de
rangent te
simulent p
étranges p
qu'elles ne
On seroit
le gouvern
ordinaires
tions: s'con

Il est af
revers, ép
quis, ont c
tions de la
dens & so
d'une neut
courage da
ne craign
de l'Autric
dont la Fr

N'antic
doutons po
mis dans la
les yeux d
cette d'app
reur où ell
lui seroit

Opinion de
Cinq Cen
vendémia

A Paris, d

On avoit
50 vendém
latif plusie
Faulcon av
à cru devoi
question n'
supplée par
utiles qu'ell
pouvoient é

Les lettres d'Allemagne nous apprennent que quelques états de l'empire ont changé de système politique tout récemment, & qu'ils ont consenti au paiement des mois romains qui leur ont été demandés par l'empereur, quoique plusieurs d'entr'eux aient leurs états respectés par la neutralité des Français: de ce nombre sont le duc de Wurtemberg & le margrave de Bade. Le duc de Brunswick-Wolfenbützel a consenti aussi les mois romains, quoiqu'il soit généralissime du roi de Prusse qui a fait sa paix particulière avec la France; les électeurs de Hanovre & de Cologne ont aussi accédé à la demande des mois romains, quoique le premier ait un traité de neutralité avec la France; & le second après avoir refusé cette prestation comme électeur l'a accordée comme grand maître de l'ordre Teutonique; enfin, les électeurs de Saxe & de Bavière sont demeurés d'accord de fournir leurs contingens de troupes pour la campagne prochaine.

Quelle est donc cette politique tortueuse & versatile de tant de souverains qui, selon les circonstances, se rangent tour-à-tour à des partis opposés, & qui ne dissimulent pas même les motifs qui les engagent à de si étranges tergiversations? Veulent-ils avilir les nations qu'elles ne doivent jamais compter sur leur bonne foi? On seroit tenté de le croire, & rien ne justifieroit mieux le gouvernement français d'avoir dédaigné les détours par ordinaires de la diplomatie, pour s'en tenir aux négociations conduites par la victoire.

Il est affligeant pour l'humanité de voir que quelques revers, éprouvés dans la dernière campagne par les Français, ont coïncidé précisément avec les nouvelles dispositions de tant de petits états, que des triomphes précédents & soutenus avoient justement contenus dans les bornes d'une neutralité raisonnée. Y a-t-il de l'énergie, du vrai courage dans une telle conduite? & comment ces états ne craignent-ils pas que rangés de nouveau sous le septon de l'Autriche, cette maison n'appesantisse sur eux le joug dont la France cherchoit à les délivrer?

N'anticipons point sur les événemens futurs, mais ne doutons point que le sort de toute la Germanie va être mis dans la main de l'Autriche, si elle parvient à fasciner les yeux d'une grande puissance que cette maison ne cesse d'appeler à son aide, & qui ne reconnoitroit l'erreur où elle auroit été entraînée, qu'au moment où il ne lui seroit plus possible de la réparer.

Opinion de FÉLIX FAULCON, membre du conseil des Cinq Cents, contre l'article XIV du décret du 30 vendémiaire, sur l'organisation du corps législatif.

Candida pax homines, trux decet ira feras.

OVIDIUS.

À Paris, de l'imprimerie nationale, pluviose, an 4.

On avoit annoncé l'intention de profiter du décret du 30 vendémiaire, pour faire entrer dans le corps législatif plusieurs membres de la convention non-réélus. Félix Paulcon avoit préparé contre ce projet une opinion qu'il a cru devoir faire imprimer; & quoique le fonds de la question n'ait plus qu'un faible intérêt, l'auteur y a suppléé par des réflexions incidentes, qui seroient aussi utiles qu'elles sont judicieuses, si les hommes de parti pouvoient être accessibles aux conseils de la modération

& de la sagesse. Nous les transcrivons ici pour l'édification des amis sincères de la paix & des loix.

« Je ne veux pas quitter cette tribune sans vous communiquer une observation dernière qui, depuis long-tems, pese sur mon cœur ».

« Quand je porte mes pas dans les diverses parties de cette salle, d'où vient que j'entends retentir de toutes parts des dénominations calomnieuses & flétrissantes? D'où vient que ceux-ci appellent ceux-là *chouans*, & que ceux-là appellent ceux-ci terroristes? Est-il donc vrai que cette assemblée est composée de ces deux sortes de contre-révolutionnaires, opposés quant à la forme, mais tendant au même but quant au fond, & n'aspirant tous également qu'à l'anéantissement de l'acte constitutionnel? »

« Non, mes collègues, non, vous n'êtes pas réellement ce que mal à propos vous vous reprochez d'être; je puis vous le certifier, moi qui, ne tenant à aucun parti, & n'étant aveuglé par aucune prévention, vous observe tous avec impartialité ».

« Apprenez donc à vous rendre mutuellement justice: pour cela il ne faut que vous rapprocher davantage, & vous mieux connoître respectivement ».

« Vous, vous ne verrez plus dans les prétendus *terroristes* que des hommes épris d'un amour passionné pour la liberté, & des loix soupçonneux & jaloux, comme on l'est toujours un peu vis-à-vis de ce qu'on aime avec idolâtrie: vous, vous ne verrez plus dans les prétendus *chouans*, que des hommes aigris peut-être par de longues persécutions, mais voués comme vous à la cause de la liberté, dans laquelle la plupart ont dès long-tems fait leurs preuves ».

« Dieu veuille que nous ne nous retrouvions plus dans ces circonstances grandes & terribles qui ont été trop répétées jusqu'ici! mais s'il arrivoit jamais que les véritables *terroristes* ou les vrais *chouans* osassent encore essayer ouvertement, les uns, de ramener les jours affreux du crime, les autres, de raviver le despotisme & les antiques abus, je n'hésite point à garantir ici qu'aussi-tôt la presque totalité de cette assemblée se coaliseroit franchement pour les terrasser, & pour faire triompher l'humanité contre les uns, ainsi que la liberté contre les autres ».

Il seroit curieux de recueillir les dénominations diverses que la révolution a fait naître, auxquelles les divers genres d'opinion ont fait attribuer souvent un sens tout-à-fait opposé, & dont la plupart, quoique n'étant réellement applicables qu'à quelques individus, ont été généralisées tour-à-tour par l'esprit de parti.

On trouveroit en 1789, 1790 & 1791, les aristocrates, les enragés, les impartiaux, les noirs, les hommes du 14 juillet, les membres du côté gauche, les membres du côté droit, les orléanistes, les jacobins, les cordeliers, les feuillans, les fayetistes, les monarchiens, &c. . .

En 1792 & 1793, les ministériels, les amis de la liste civile, les chevaliers du poignard, les girondins, les hommes du 10 août, les septembriseurs, les modérés, les hommes d'état, les brissotins, les hommes du 31 mai, les fédéralistes, les montagnards, les membres de la plaine, les crapauds du marais, &c. . .

En 1794 & 1795, les avilisseurs, les endormeurs, les apitoyeurs, les alarmistes, les amis de Pitt & de Cobourg, les muscadins, les agens de l'étranger, les hébertistes,

les sans-culottes, les contre-révolutionnaires, les ultra-révolutionnaires, les thermidoriens, les habitués de la crête, les terroristes, les maratistes, les égorgés, les patriotes de 1789, les compagnons de Jésus, les royalistes, les chouans, &c., &c.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen CAMUS.

Séance du 24 pluviôse.

Un enfant naturel, reconnu par son pere, mais dont le pere est mort avant le 14 juillet 1788, présente au conseil une adresse sur la question de savoir s'il peut hériter des parens de son pere, mort depuis la révolution.

Villetar expose que diverses questions de ce genre se présentent chaque jour; il demande qu'il soit formé une commission pour revoir toutes les loix sur les enfans naturels & en faire un rapport. — Adopté.

Prieur (de la Marne) obtient la parole & réclame contre la résolution rendue hier, & par laquelle la commission temporaire des poids & mesures est supprimée; l'opinant pense que cette suppression arrête toute l'opération. Camus objecte que la résolution est envoyée au conseil des anciens; que celui des cinq cents ne peut plus la changer; il offre d'ailleurs de lire l'état des bureaux de la commission dont il s'agit, pour lever tous les doutes sur l'utilité de la mesure prise hier.

Le conseil passe à l'ordre du jour.

Jean-de-Brie a fait un rapport au nom de la commission chargée de présenter ses vues sur le compte rendu par les représentans Camus, Quinette, Lamarque & Bancal; le conseil a mis ensuite 10 millions à la disposition du ministre de l'intérieur. Nous donnerons les détails demain.

Le conseil se forme en comité général.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen GOURIL.

Séance du 24 pluviôse.

On lit une résolution qui porte que l'agence des poids & mesures sera supprimée & réunie au ministre de l'intérieur.

Le conseil reconnoît l'urgence; plusieurs membres demandent que la résolution soit mise aux voix.

Baudin demande la parole. Après avoir observé que l'uniformité des poids & mesures est une des plus belles idées dont on ait pu s'occuper, que César & Charlemagne tenterent en vain d'effectuer cette entreprise & qu'il est digne de la nation française de parvenir au succès d'un projet aussi utile: l'opinant expose qu'il a fait beaucoup de travaux, de soins & de patience pour organiser l'établissement qu'on parle de supprimer; qu'il a fallu lutter contre toutes sortes d'obstacles, & que, sans le zèle des hommes instruits, qui ont réuni leurs lumières pour le soutenir, on auroit à regretter la perte d'une des plus grandes conceptions de l'esprit humain.

Vous n'ignorez pas, ajoute Baudin, que ce n'est qu'avec beaucoup de peine & de constance que l'on parvient à vaincre la routine & les préjugés qui s'opposent toujours

aux innovations les plus précieuses & les plus importantes. Pour rendre usuelles l'unité des poids & mesures, il faut non seulement toute la puissance de l'autorité, mais encore la persévérance de ceux qui s'occupent des détails essentiels relatifs à la fabrication des instrumens & aux moyens de propager l'instruction des nouveaux procédés. Il faut donc éviter de porter le découragement parmi des hommes auxquels le succès de cette entreprise a été confié. Mais comme rien n'est plus urgent & plus nécessaire que de diminuer les dépenses, de coordonner toutes les parties de l'administration & de les rattacher à leur véritable centre, je demande qu'il soit nommé une commission pour vous faire un rapport sur la résolution qui vous est présentée.

Le grand représente qu'il ne s'agit pas d'empêcher l'établissement des nouveaux poids & mesures, mais seulement de mettre un frein à la rage de la bureaucratie, & d'épargner les frais que coûtent cinq cents commis, qui se rendent à onze heures à leurs bureaux pour en sortir à midi.

Loisel appuie la demande d'une commission. Il fait remarquer que la résolution propose l'établissement de nouveaux bureaux pour le travail des poids & mesures, bureaux qui seroient sous la dépendance du ministre de l'intérieur. Il seroit nécessaire d'examiner si ce déplacement ne nuira point à l'achèvement de ce travail, déjà très-avancé, & si d'ailleurs le nombre d'hommes qu'on y destine sera suffisant pour le conduire à sa fin.

Johannot représente combien il est essentiel de détruire tous les abus & de rattacher toutes les parties de l'administration à un centre commun. Le ministre, dit-il, emploiera dans ses bureaux les hommes qui ont commencé le travail, mais dans le nombre nécessaire pour l'achever sans donner lieu à des frais immenses & inutiles. On économisera ainsi les loyers des bâtimens nationaux, les gages des portiers, des garçons de bureaux, les dépenses des feux, des lumières, dépenses qui se multiplient à l'infini. Il y a trop long-tems qu'en parlant de faire des réductions, on ne fait qu'augmenter les frais. Le tems est venu où il faut parler de réduction & où il faut en faire réellement. Songeons que chaque jour qui se passe sans que nous ayons rien réformé est un jour de calamité.

La discussion est fermée; le conseil approuve la résolution.

Bourse du 24 pluviôse.

Amsterdam. $7 \frac{1}{2} \frac{1}{2}$ 59 espec.	Livourne
Hambourg. 26,500-176 esp.	Bâle
Madrid	Louis. 6175-200-25-200-15
Cadix	250-275
Genes	23,000-23,500.
	24,000-88 $\frac{1}{2}$.
	Ecus
	Inscriptions

Café, 380. — Sucre d'Hambourg, 410. — Sucre d'Orléans, 280. — Savon de Marseille, 232 l. 10 s. — Châtelaine, 140.

Faute essentielle à corriger.

Feuille du 23 pluviôse, page 571, seconde ligne du dernier article de la première colonne, instructions & arrettes du conseil exécutif de 1791, lisez 1792.

N C

Qu

Bruit de P sur la p détenus i resolution

Les Son à la fin veller.

Le bur tiques est Le pri pour 3 m souscrire

Le pri pour un pour 3 m Toute

S'il faut des ordres d'armes & convenus. convenable empêcher l'armistice de donnant le roit pas être réalité.

Suite de

Si l'on p glotterre su démontrer tantes de o jours tenu quelles ell Dans la